

Projet de parc éolien en mer au large de **Dunkerque** et son raccordement électrique

Bilan annuel de la concertation continue
pour la période de juillet 2022 à juin 2023

Octobre 2023



Par les maîtres d'ouvrage :



Le réseau
de transport
d'électricité

SOMMAIRE

PARTIE 1 : PRÉAMBULE.....	2
1. Rappel des grandes lignes du projet.....	2
2. Rappel des engagements post-débat public et des recommandations des garants	3
PARTIE 2 : LE DISPOSITIF DE CONCERTATION CONTINUE POST-DÉBAT PUBLIC POUR LA PÉRIODE JUILLET 2022 – JUIN 2023.....	6
1. La poursuite de la concertation ciblée sur l'environnement avec les parties prenantes.....	6
<i>Une réunion de restitution pour partager les apports de la concertation sur le volet environnemental.....</i>	<i>6</i>
<i>L'Observatoire environnement EMD : la poursuite du partage des suivis réalisés.....</i>	<i>7</i>
2. Des dispositifs variés à destination du grand public.....	9
<i>Des rencontres pour approfondir certaines thématiques.....</i>	<i>9</i>
<i>Des rencontres pour échanger sur le projet dans son ensemble</i>	<i>14</i>
<i>Des échanges et interactions à distance</i>	<i>22</i>
<i>Des dispositifs d'information et de communication</i>	<i>24</i>
3. Des dispositifs à destination d'acteurs spécifiques	28
<i>Des dispositifs pour poursuivre les échanges avec les entreprises du territoire.....</i>	<i>28</i>
<i>Poursuite du dialogue avec les pêcheurs professionnels</i>	<i>30</i>
<i>Tourisme et patrimoine</i>	<i>31</i>
4. L'articulation des dispositifs de concertation du public avec l'Instance de concertation et de suivi (ICS) et ses GT, pilotés par l'État	32
5. Autre dispositif de concertation du public mis en œuvre et piloté par l'État	33
PARTIE 3 : LES ENSEIGNEMENTS DE CETTE DEUXIÈME ANNÉE DE CONCERTATION POST-DÉBAT PUBLIC ET LES SUITES ENVISAGÉES.....	34
1. Des enseignements généraux	34
2. Des enseignements thématiques	35
<i>Thématique environnement.....</i>	<i>35</i>
<i>Thématique paysage</i>	<i>36</i>
<i>Thématique économique.....</i>	<i>37</i>
<i>Thématique pêche.....</i>	<i>37</i>
PARTIE 4 : SYNTHÈSE	39

PARTIE 1 PRÉAMBULE

*Conformément à l'engagement pris par les maîtres d'ouvrage du projet éolien en mer de Dunkerque à l'issue du débat public, ce bilan vise à présenter les actions menées par EMD et RTE en matière de concertation et les enseignements qu'ils tirent des différents dispositifs mis en œuvre. Il couvre la période allant du **1er juillet 2022 au 30 juin 2023**.*

1. Rappel des grandes lignes du projet

En juin 2019, la société Eoliennes en Mer de Dunkerque (EMD) a remporté l'appel d'offres de l'État relatif à la construction et l'exploitation d'un parc éolien en mer situé au large de Dunkerque. RTE (Réseau de Transport d'Electricité), entreprise de service public, s'est notamment vu confier par l'Etat la maîtrise d'ouvrage des raccordements électriques des énergies marines renouvelables en France. RTE est donc en charge du raccordement du parc éolien en mer de Dunkerque, dans le but d'acheminer l'électricité produite en mer vers le réseau de transport d'électricité existant.

Le projet prévoit l'installation de 46 éoliennes au maximum installées sur des fondations de type monopieu, localisées à plus de 10 km au large de Dunkerque, et plus de 11,4 km au large des communes balnéaires de l'est du Dunkerquois, sur une surface globale n'excédant pas 50 km² (soit une réduction d'environ 1/3 de la zone proposée par l'Etat lors de l'appel d'offres). Pour une capacité maximale de 600 MW, le parc produirait l'équivalent de la consommation électrique annuelle de près d'1 million de personnes, soit plus d'un tiers de la population du département du Nord.

Le projet comprend également pour la partie raccordement : un poste électrique en mer relié à un nouveau poste électrique à terre par environ 24 km de liaison électrique sous-marine et souterraine à 225 000 volts. Le poste électrique terrestre sera situé à l'ouest du Dunkerquois, dans le périmètre du Grand Port Maritime de Dunkerque, et sera lui-même raccordé au réseau électrique existant situé à proximité.

La mise en service du parc éolien est envisagée à l'horizon 2028, pour une durée d'exploitation de 30 ans.

LES DONNÉES CLÉS DU PROJET



Près d'**1 million d'habitants** alimentés en électricité



46 éoliennes au maximum



1 poste électrique en mer



1 poste électrique à terre



Environ **24 km** de liaison électrique pour raccorder au réseau terrestre



Tarif de revente de l'électricité de **44 €/MWh*** Compétitif avec les ressources traditionnelles de production d'électricité



850 emplois directs et plus de **2 500 emplois indirects** et induits mobilisés en phase de construction du parc éolien

*Montant en € 2019

2. Rappel des engagements post-débat public et des recommandations des garants

A l'issue du débat public, qui s'est déroulé du 14 septembre au 20 décembre 2020 sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), les maîtres d'ouvrage EMD et RTE ont annoncé en mai 2021 leur décision de poursuivre le développement du projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et de son raccordement électrique.

Cette décision s'est structurée autour de quatre engagements forts :

- **la mise en œuvre d'une démarche continue d'information du public et des acteurs du territoire pendant toute la durée de vie du projet**, autour de cinq thématiques : environnement et biodiversité, retombées territoriales et économie, navigation et sécurité maritimes, pêche professionnelle et cultures marines, cadre de vie et tourisme. Cette nouvelle phase de concertation continue est placée sous l'égide de deux garants nommés par la CNDP.
- **la mise en place d'une concertation ciblée sur la thématique de l'environnement et le renforcement des mesures en faveur de la biodiversité**. Cet engagement se traduit notamment au travers d'une mise en partage du projet d'étude d'impact et d'échanges avec les parties prenantes de l'environnement afin d'enrichir celui-ci, et de l'installation sur le littoral d'un radar de détection de l'avifaune.
- **la vigilance portée à l'intégration paysagère du projet**, qui s'est d'ores et déjà traduite par la décision de reculer les premières éoliennes de 9 km à 11,4 km des communes littorales de l'est du Dunkerquois par rapport à la zone d'implantation proposée par l'Etat dans le cadre de son appel d'offres. Le poste en mer sera quant à lui situé le plus à l'Ouest de la zone prévue dans le cahier des charges, à 11,5 km des communes balnéaires.
- **le positionnement du projet au cœur des développements économique, industriel, maritime et touristique du Dunkerquois**, afin de favoriser ses retombées socio-économiques, mais également sa cohabitation avec les activités existantes (la pêche par exemple).

Dans le cadre de cette décision de poursuite du projet, les maîtres d'ouvrage se sont également engagés à publier un bilan annuel retraçant l'ensemble des dispositifs et des actions de concertation et d'information mis en place au cours de l'année écoulée, les principaux sujets abordés ainsi que les enseignements qu'ils en tirent. Un premier bilan a ainsi été publié en fin d'année 2022, retraçant les actions menées du 10 mai 2021 au 30 juin 2022. Celui-ci est consultable sur la plateforme participative mise en place par les maîtres d'ouvrage : <https://participer.eolien-en-mer-dunkerque.fr/blog/1607/1er-bilan-annuel-de-la-concertation-des-maitres-douvrage>

En parallèle, les garants de la concertation nommés en juin 2021 par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), Mme Claude Brévan et M. Jacques Roudier, ont également rédigé un bilan couvrant la même période et qui « *rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant ces douze mois* ». A l'issue de ce bilan, les garants ont formulé des préconisations portant sur la concertation jusqu'à l'enquête publique d'une part et sur les échanges avec les parties prenantes d'autre part :

- « **toucher l'ensemble de la population du territoire**, en s'attachant à avoir des documents lisibles par des publics non spécialistes mais néanmoins assez complets pour être crédibles ».
- « **organiser au moins une réunion publique (...)** d'une durée suffisante pour permettre de présenter le contenu de l'étude d'impact, en mettant l'accent sur l'évaluation des impacts et les

mesures ERC envisagées, plus que sur la méthodologie qui a conduit à son établissement ».

- **« expliquer tant aux parties prenantes qu'au public plus large le processus de validation de l'étude d'impact afin qu'ils comprennent que la concertation porte sur un document encore susceptible d'évoluer avant l'enquête publique ; à cette occasion pourrait également être rappelée la façon dont l'étude d'impact permet d'apprécier la compatibilité du projet avec les prescriptions environnementales existant dans la zone (objectifs des zones Natura 2000 ou situation des espèces protégées) ».**
- **« organiser, sur une station régionale, une émission de radio, au cours de laquelle les auditeurs pourraient intervenir en direct, à l'image de celle organisée dans le cadre du débat public ».**
- **« faire un retour global et synthétique des apports des ateliers », permettant d'aborder « les interdépendances entre les différents aspects du projet ».**
- **« expliciter les choix technologiques qui seront retenus dans l'étude d'impact pour éviter réduire et compenser les impacts du parc éolien et, dans un deuxième temps, si le projet est autorisé, organiser la même démarche d'explicitation des choix définitifs sur les caractéristiques du parc ».**

Ces recommandations ont ainsi contribué à guider les actions et dispositifs mis en œuvre sur la période dont ce bilan fait l'objet.

3. Rappel des actions phares engagées sur la période mai 2021 – juin 2022 et sur les orientations pour la période juillet 2022 – juin 2023

La première année de concertation post-débat public a été notamment marquée par l'élaboration de l'étude d'impact du projet, nécessaire pour constituer les dossiers de demande d'autorisations requises pour la construction et l'exploitation du parc éolien en mer et son raccordement électrique. Durant la période de mai 2021 à juin 2022 et conformément à leurs engagements pris à l'issue du débat public, les maîtres d'ouvrage se sont donc principalement attachés à travailler et enrichir le projet d'étude d'impact avec les parties prenantes locales (associations environnementales, Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD), Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Hauts-de-France (CRPMEM), Coordination Mammalogique du Nord de la France (CMNF), Comité régional conchylicole, Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), etc.), au travers notamment de :

- 11 ateliers de concertation dédiés à l'environnement entre septembre 2021 et mars 2022, avec des participants issus de 37 structures du territoire ;
- la mise en place par EMD d'un Observatoire environnement, permettant au projet de contribuer à l'enrichissement et à la consolidation de la connaissance locale dans la durée à travers l'agrégation et le partage de données issues des différents suivis mis en place.

La seconde année de concertation vise à partager largement et de manière accessible les travaux menés autour de l'étude d'impact. Pour toucher un large public et favoriser le porter-à-connaissance dans la perspective de l'enquête publique, ce dispositif s'est décliné selon une approche transverse pour proposer une vision globale du projet, mais également thématique pour permettre d'approfondir

certaines sujets ; à travers des outils numériques, mais aussi des rencontres en présentiel ; avec des évènements ponctuels, mais aussi des dispositifs permanents offrant une information continue.

En parallèle, les maîtres d'ouvrages ont également poursuivi le travail mené avec certains acteurs dans une perspective de plus long terme, comme sur les thématiques de la pêche et de l'emploi.

L'ensemble de ces actions reste placé sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public, représentée par ses deux garants, Mme Claude Brévan et M. Jacques Roudier. Il s'articule également avec le dispositif mis en place par l'Etat dans le cadre de l'Instance de Suivi et de Concertation (ICS) et de ses groupes de travail associés.

PARTIE 2

LE DISPOSITIF DE CONCERTATION CONTINUE POST-DÉBAT PUBLIC POUR LA PÉRIODE JUILLET 2022 – JUIN 2023

Après une première année largement marquée par l'élaboration de l'étude d'impact du projet, partagée et enrichie avec les parties prenantes et le public, la deuxième année de concertation post-débat public s'est structurée autour de deux grands objectifs : poursuivre l'enrichissement du projet avec les parties-prenantes concernées et partager ces évolutions avec le territoire, et tous les publics. La thématique environnementale, largement au cœur de la première année de concertation post-débat public, a de nouveau été un maillon important du dispositif mis en place par les maîtres d'ouvrage. D'autres thématiques, liées à l'emploi ou encore au paysage par exemple, ont également été partagées avec le grand public tout au long de l'année. Pour ce faire, une diversité de dispositifs et d'outils ont été mis en œuvre pour que chacun puisse s'informer et s'exprimer sur le projet.

1. La poursuite de la concertation ciblée sur l'environnement avec les parties prenantes

Fil conducteur de la première année de concertation post-débat public, la thématique environnementale a continué d'être au cœur des échanges avec les parties prenantes du territoire dans la perspective du dépôt des demandes d'autorisation, conformément aux engagements pris par les maîtres d'ouvrage à l'issue du débat public.

Une réunion de restitution pour partager les apports de la concertation sur le volet environnemental

L'année 2021 – 2022 avait permis aux maîtres d'ouvrage d'initier une démarche approfondie de dialogue auprès des parties prenantes environnementales du territoire pour partager et échanger autour de la méthodologie d'élaboration et du contenu de l'étude d'impact du projet, à travers 11 ateliers organisés de la manière suivante :

- un premier cycle d'ateliers dédiés à l'état initial et aux enjeux ;
- une conférence décryptage sur les « autorisations à caractéristiques variables » du projet ;
- un second cycle d'ateliers dédiés à l'étude des impacts et aux mesures associées.

Les contributions issues de ces rencontres ont ainsi permis de confirmer certaines mesures, d'anticiper la mise en œuvre de mesures déjà envisagées, d'en faire évoluer certaines et d'en faire émerger des nouvelles.



En avril 2023, pour répondre à leur engagement et à la recommandation des garants de rendre compte la manière dont ces échanges ont contribué à alimenter l'étude d'impact, les maîtres d'ouvrage ont organisé une réunion de restitution qui s'est tenue au Pavillon des Maquettes de Dunkerque et à laquelle ont été conviées les parties prenantes déjà associées aux cycles d'ateliers.

Cette réunion s'est articulée autour de 2 grands temps :

- un **rappel du cadre des autorisations administratives** ;
- un retour sur les **mesures proposées, enrichies par la concertation** : pour chaque thématique, les mesures confirmées par la démarche de concertation, celles ajoutées et celles modifiées ont été présentées, pour les phases travaux et exploitation.

Un **focus** sur deux mesures ajoutées par EMD à la suite de la concertation pour la thématique avifaune a également été réalisé. La première concerne l'élévation de l'espace entre le bas de pale et le niveau de l'eau (airgap) des éoliennes à 40 mètres. La seconde est relative au suivi du risque de collision de l'avifaune en mer. RTE a également pu apporter des précisions sur une mesure de compensation portant sur les zones humides et les habitats d'espèces protégées sur la partie terrestre. Des approfondissements sur la méthode d'élaboration de l'étude d'impact et la manière dont les parties prenantes environnementales pourront être associées à la suite du projet ont également pu être abordés.

Cette réunion de restitution a été marquée par une **écoute active et attentive** des participants, qui souhaitaient obtenir des réponses approfondies sur certaines mesures. Certains ont salué la prise en compte de leurs contributions dans l'élaboration des mesures, le professionnalisme de la démarche et des restitutions. Ils ont également exprimé le souhait de **poursuivre les échanges** jusqu'à la définition des choix finaux et de participer activement aux observations terrain et aux suivis en phase chantier.

Pour en savoir
plus, [cliquez ici](#)

L'Observatoire environnement EMD : la poursuite du partage des suivis réalisés

Au cours des rencontres organisées avec les parties prenantes du territoire pendant la première année de concertation post-débat public, l'environnement, et en particulier la biodiversité, sont apparus comme étant des éléments structurants pour les acteurs locaux. Dans ce contexte, et inspiré des propositions formulées par les participants, EMD a souhaité mettre en place un rendez-vous régulier pour **partager les données issues des différents suivis** mis en place pour le projet : l'Observatoire environnement.

Après un accueil favorable des participants à la première réunion en février 2022, EMD a souhaité pérenniser ce dispositif pour permettre au projet de contribuer à la consolidation de la connaissance locale dans la durée. Ainsi, trois réunions de l'Observatoire environnement d'EMD se sont tenues sur la période 2022 - 2023 :

- réunion n°2 : le 27 juin 2022 ;
- réunion n°3 : le 15 décembre 2022 ;
- réunion n°4 : le 11 mai 2023.

Réunion n°2 du 27 juin 2022 : présentation de l'état d'avancement des différents dispositifs et mesures de suivi

La deuxième session de l'Observatoire environnement a été consacrée à la présentation de l'état d'avancement des différents dispositifs et mesures de suivi à l'étude, mis en œuvre et de partager les premiers résultats. Accompagnés du directeur Nord-Ouest de l'agence Biotope, les membres de l'équipe EMD ont ainsi pu détailler aux participants :

- les résultats des suivis visuels renforcés réalisés depuis la côte et leurs premières conclusions ;
- les résultats des premiers tests acoustiques en mer, peu concluants en raison des bruits de moteur empêchant la bonne détection des cris d'oiseaux, et les solutions alternatives proposées ;
- l'avancement de l'analyse des données du radar à terre, en service depuis décembre 2021 ;
- un point sur la faisabilité d'installer un radar avifaune flottant en mer sur le site du projet avec des échanges sur le cahier des charges en cours d'élaboration par EMD pour identifier les fournisseurs potentiels de cet équipement encore inédit.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

Réunion n°3 du 15 décembre 2022 : focus sur le radar en mer

L'Observatoire environnement s'est à nouveau réuni en décembre 2022 pour partager un état d'avancement des actions et dispositifs consacrés à l'avifaune, avec l'appui des experts de Biotope. Cette réunion a également été l'occasion de présenter Akrocean, entreprise française spécialiste des équipements de mesures sur bouée, retenue par EMD pour les accompagner dans l'élaboration du radar avifaune en mer.

Au cours de cette réunion, EMD a ainsi présenté aux participants :

- les premiers résultats des suivis acoustiques, pour lesquels des enregistrements ont été effectués à proximité immédiate du radar à terre, avec l'accord du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) ;
- une première analyse des résultats issus de la campagne de suivi visuel renforcé depuis la côte ;
- une présentation par Biotope de la méthodologie d'analyse des résultats obtenus par le radar avifaune à terre après une année de suivi ;
- une présentation de la société Akrocean et des prochaines étapes préalables à la mise en place d'un radar en mer.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

Réunion n°4 du 11 mai 2023 : partage des résultats du radar terrestre

Dans la continuité des deux précédentes réunions de l'Observatoire, EMD a convié en mai 2023 les parties prenantes environnementales du territoire à se réunir pour leur présenter les résultats du radar avifaune terrestre, après la collecte et l'analyse des données réalisée par Biotope. Les perspectives de

poursuite des suivis ont été évoquées, avec :

- la prolongation du suivi radar terrestre pour une deuxième année ;
- une nouvelle campagne de suivi visuel renforcé depuis la côte pour une année supplémentaire ;
- une seconde année de suivi acoustique dans la continuité de celle engagée ;
- une présentation des autres suivi engagés et la manière dont ces résultats pourront être couplés à ceux du radar ;
- la poursuite du travail sur le radar avifaune en mer.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)



Chiffres clés

4 réunions de l'Observatoire environnement organisées, dont 3 au cours de la deuxième année de concertation

Une 60^{aine} de participants lors des 3 dernières éditions

2. Des dispositifs variés à destination du grand public

A l'issue de la première année de concertation post-débat public, les maîtres d'ouvrage ont mis en place des actions pour aller à la rencontre des habitants du territoire de manière proactive, élargir la portée des acteurs touchés et proposer des dispositifs accessibles et de terrain, au plus proche de leur quotidien. Des rencontres sur des thématiques spécifiques du projet ont été mises en place ainsi que des dispositifs variés et adaptés à tous les publics (habitants du territoire et/ou futurs riverains du parc, étudiants, professionnels, etc.), permettant à tout un chacun de pouvoir s'informer et échanger sur l'ensemble des aspects du projet.

Des rencontres pour approfondir certaines thématiques

Au cours de l'année, les maîtres d'ouvrage ont proposé des formats de rencontres permettant d'approfondir des thématiques d'intérêt pour le grand public.

1. Environnement : le forum environnement et biodiversité

Pour permettre de porter à la connaissance du public le travail effectué dans le cadre de l'étude d'impact ainsi que les apports de la concertation ciblée avec les parties prenantes locales, EMD et RTE ont organisé un **Forum Environnement** pour le public à la Halle aux Sucres de Dunkerque le **14 septembre 2022**. Son objectif : permettre d'échanger et de partager la connaissance acquise dans le

cadre des études environnementales, mais également de montrer la manière dont les spécificités du territoire ont été prises en compte dans la conception du projet.

Pour ce faire, l'événement s'est structuré autour de deux temps :

→ Une **exposition**, organisée autour de 6 **stands d'information et d'échange**, dont l'objectif était de permettre aux participants de s'informer sur la biodiversité locale, la démarche et les résultats des études, d'échanger avec les équipes projet, de poser leurs questions, d'émettre des propositions ou encore d'approfondir certains points :

- présentation générale du projet ;
- oiseaux, chauves-souris et mammifères marins (méga-faune marine) ;
- les ressources halieutiques et les espèces des fonds marins (le benthos) ;
- les conditions météo-océaniques et sédimentaires ;
- le paysage maritime ;
- l'environnement terrestre.

Chaque participant pouvait ainsi se déplacer librement à travers les stands et échanger avec les maîtres d'ouvrage sur les sujets souhaités. Sur chaque stand, des kakémonos présentant les principaux enjeux de la thématique, des fiches thématiques et des mini-quiz étaient mis à leur disposition. Le stand dédié à la thématique paysagère proposait des dispositifs supplémentaires afin de permettre aux participants de se représenter l'intégration du projet dans le paysage local : casques de réalité virtuelle, photomontages imprimés en grand format (Bray-Dunes, Dunkerque, Leffrinckoucke, Malo-les-Bains, Zuydcoote) et un écran permettant d'afficher plus de 40 points de vue allant du Cap gris Nez à Ostende, également accessibles sur le site du Projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et son raccordement électrique (geophom.info).





Les casques de réalité virtuelle

Les échanges menés avec les habitants du territoire et les parties prenantes sur l'année 2021- 2022 ont permis de mettre en évidence une attente de projection plus forte sur la **thématique paysagère**. Les maîtres d'ouvrage se sont ainsi engagés à développer une **application de visualisation des photomontages** grâce à des casques de réalité virtuelle pour favoriser l'immersion dans le projet.

Ces derniers permettent de se projeter dans l'environnement du parc depuis différents points de vue avec, pour chacun, deux photomontages selon deux scénarios maximisant :



- Scénario 1 : nombre maximum d'éoliennes, soit 46 éoliennes de 260 m de haut ;
- Scénario 2 : taille maximum d'éoliennes, soit 35 éoliennes de 300 m de haut.

Les **échanges** entre les participants et les maîtres d'ouvrage ont fait ressortir majoritairement des questionnements et opinions sur les thématiques suivantes :

- **la place de l'éolien en mer dans la transition énergétique**, avec des avis divergents sur le sujet : plusieurs participants reconnaissent la nécessité de développer ce type de projet dans un contexte de transition énergétique, quand d'autres questionnent la place de l'éolien en mer dans le mix énergétique en raison notamment de son intermittence ;
- **les interactions entre le parc et la biodiversité** avec un intérêt important des participants pour la thématique avifaune et les potentiels impacts du parc sur les espèces. La ressource halieutique et les mammifères marins représentent également des sujets d'intérêt pour les participants ;
- **l'insertion des éoliennes dans le paysage**, pour laquelle plusieurs participants apprécient la présence de photomontages, mais évoquent une difficulté à différencier les deux scénarios maximisant proposés. Les casques de réalité virtuelle sont perçus comme une expérience intéressante et plus réaliste que les photomontages. Des interrogations sur la représentativité de la taille des éoliennes sur les photos sont également posées ;
- **le raccordement du parc**, avec des questionnements sur le poste électrique à terre et son raccordement ;
- **des sujets divers**, relatifs à la zone d'implantation du projet, au calendrier de réalisation du projet ou encore aux emplois créés.

→ Les maîtres d'ouvrage ont ensuite proposé aux participants une **conférence** de 18h30 à 20h intitulée « **Dans les coulisses des études environnementales** », dont l'objectif était de présenter les dessous des études réalisées, et ce sous tous ses aspects : organisation, experts mobilisés, enseignements majeurs ou encore apports de la concertation. La conférence s'est organisée en table ronde avec les équipes d'EMD et de RTE et en présence de Biotope, le bureau d'étude environnement accompagnant EMD sur la thématique de la mégafaune marine.

Les équipes ont ainsi présenté le cadre réglementaire des études environnementales et leur méthodologie d'élaboration avant d'expliquer les particularités de l'étude d'impact dans le cadre du projet et de présenter les 30 bureaux d'études mobilisés à ce titre. La démarche de concertation avec les parties prenantes locales a ensuite été détaillée au public, avec notamment le cycle d'ateliers réalisé avec 37 structures du territoire. Les enseignements majeurs pour chaque thématique (l'avifaune et les chiroptères, les mammifères marins, les conditions hydro-sédimentaires et météo-océaniques, le benthos et les ressources halieutiques, le paysage et enfin l'environnement terrestre) sont ensuite détaillés pour :

- les éléments de l'état initial ;
- les principaux impacts ;
- les principales mesures envisagées.

Les participants à la conférence ont ensuite pu poser leurs **questions**, avant de poursuivre les échanges autour de l'exposition. Ces dernières se sont axées principalement autour de l'emplacement du projet, son impact, l'état initial des études environnementales, la définition des mesures de compensation, et enfin les coûts du projet et des études.



Pour en savoir
plus, [cliquez ici](#)



Cet événement grand public mêlant exposition libre, échanges et conférence a permis de mobiliser **près de 80 personnes** du territoire, aux profils distincts : certains déjà bien renseignés sur le projet et la thématique environnementale, et qui ont pu obtenir des réponses sur des questions techniques précises, quand d'autres étaient moins informés et ont pu bénéficier d'une vision globale du projet et de son avancée.

2. Paysage : une balade immersive à Leffrinckoucke

Pour permettre aux riverains de se projeter plus facilement sur l'intégration du projet dans le paysage local, EMD a convié le 27 juillet 2022 une vingtaine d'habitants du front de mer de Leffrinckoucke à une **balade paysagère immersive**. Ce nouveau temps d'échange au plus proche du terrain et des habitants a permis de proposer un **décryptage in situ du projet**, et aux participants de se représenter l'insertion paysagère du projet de manière concrète depuis différents points de vue du littoral, notamment grâce aux photomontages et aux casques de réalité virtuelle présentés précédemment.



Un livret de balade était à disposition des participants pour leur permettre de noter leurs questions et observations s'ils le souhaitaient. EMD leur a également proposé un quiz sur l'éolien en mer et le projet de Dunkerque et une fiche thématique sur le sujet du paysage.

La balade s'est déroulée en plusieurs étapes avec **deux points d'arrêts** à différents endroits du littoral, afin **de maximiser l'immersion** des participants. Le départ a été donné sur l'esplanade de l'Office de Tourisme de Leffrinckoucke, avant de réaliser un premier arrêt sur la digue – cale de mise à l'eau, puis un second arrêt à la batterie de Zuydcoote.

Les questions et avis issus des échanges avec EMD se sont portés principalement sur :

- **la zone d'implantation du projet**, avec des interrogations notamment sur la distance des éoliennes à la côte et la distance avec le DST (Dispositif de Séparation du Trafic) ;
- **la biodiversité**, et les potentiels impacts du parc à ce sujet, ainsi que les mesures d'évitement et de réduction ;
- **l'aspect esthétique des éoliennes**, avec des avis divergents selon les participants ;
- **l'expérience de réalité virtuelle** proposée par EMD et la **méthodologie de réalisation des photomontages** ;
- **la contribution des éoliennes au mix énergétique**, de manière globale ou en comparaison des EPR ;
- **des éléments divers**, liés à la plainte déposée par la Belgique contre la décision de poursuite du projet, ou encore la réglementation en matière de pêche et de plaisance.

Pour en savoir
plus, [cliquez ici](#)

3. Emploi : participation à des forums et des salons

En plus des thématiques paysage et environnement, les maîtres d'ouvrage EMD et RTE ont présenté au grand public la thématique de l'emploi et plus largement des **retombées territoriales et de l'économie**, à travers différentes interventions et participations à des salons.

- Du 21 au 24 septembre 2022, les équipes EMD et RTE ont participé à la première édition de la **"Fabuleuse Factory"** organisée par Euraénergie et la Communauté Urbaine de Dunkerque. Réunissant près de 6 500 visiteurs, ce temps fort a permis au public, notamment des scolaires, de découvrir le monde industriel actuel et futur, ainsi que les implantations innovantes et décarbonées envisagées sur le territoire dunkerquois. Les deux maîtres d'ouvrage ont chacun tenu un stand pour présenter leurs activités et leur cœur de métier mais également pour informer et échanger avec les visiteurs sur les solutions de production d'électricité bas carbone dans lequel s'inscrit le projet de parc éolien en mer de Dunkerque.



- En décembre 2022, EMD a présenté le projet de parc éolien en mer au cours de la **Soirée de l'emploi** organisée par Entreprendre Ensemble Dunkerque et la Communauté Urbaine de Dunkerque. L'occasion d'exposer à toutes et tous les emplois mobilisés à chaque phase du projet de parc éolien en mer, ainsi que les engagements pris par le maître d'ouvrage relatifs à la prise de commandes auprès des PME/PMI et à l'insertion professionnelle.
- Toujours en décembre 2022, l'équipe d'EMD est venue **présenter la filière de l'éolien en mer aux étudiants de l'Ecole d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale (EILCO) de Dunkerque de la spécialité Génie énergétique et environnement**. Des explications ont pu être apportées notamment sur les grandes étapes nécessaires pour développer un projet éolien en mer en France, allant de l'élaboration des stratégies de façades maritimes par l'Etat jusqu'au démantèlement d'un parc en fin d'exploitation. Cette présentation a également été l'occasion de présenter le projet du parc éolien en mer de Dunkerque et d'illustrer les différents enjeux du territoire (environnementaux, socio-économiques, de sécurité maritime, etc.) pris en compte dans le choix de la zone d'implantation du parc au large de Dunkerque.
- En avril 2023, EMD a participé au **DK JOB**, un forum multisectoriel, d'emploi, de formation et d'orientation organisé au Kursaal de Dunkerque. Ce forum, ouvert à tous, a permis aux entreprises qui se développent et s'installent sur le territoire dunkerquois de présenter aux collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, personnes actuellement en formation les opportunités d'emplois qui sont et seront à pourvoir ces prochaines années. A ce titre, l'équipe d'EMD était présente aux côtés du groupe EDF, pour informer et échanger avec les visiteurs sur les emplois qui seront mobilisés lors des prochaines phases du projet.



Des rencontres pour échanger sur le projet dans son ensemble

1. Le Village du Futur : un évènement au cœur du territoire

Temps fort de l'été dunkerquois, la deuxième édition du **Village du Futur** (anciennement Village des Energies du Futur) s'est tenue du 6 au 28 août 2022. Organisé par la Halle aux Sucres de Dunkerque, l'évènement rassemble petits et grands autour d'expositions, ateliers ou encore expériences énergétiques et participatives afin de découvrir des solutions pour un avenir durable. Le Village s'organise en différents quartiers et espaces thématiques (la grande place climat, le quartier énergie, le quartier eau, le quartier déchet, le mobi-parc ludique, scène et rue) permettant à chacun de se questionner sur ces sujets.

Le Village itinérant a donné rendez-vous à ses visiteurs dans 3 communes du littoral dunkerquois :

- du 6 au 10 août à **Gravelines** sur le parvis du phare de Petit-Fort-Philippe ;
- du 13 au 17 août à **Coudekerque-Branche** au parc du Fort Louis ;
- du 20 au 28 août à **Malo-les-Bains** place du Centenaire.